

*Initiatives ministérielles*

L'assurance de base comprendrait les indemnités spéciales que prévoit le régime actuel. Cette assurance s'adresserait aux personnes qui changent d'emploi ou qui ont besoin d'une aide temporaire.

L'assurance d'adaptation s'appliquerait aux prestataires fréquents. Il s'agirait de déterminer ce qu'on entend par «prestataire fréquent». Pour les besoins de la discussion, nous nous servons de l'exemple d'une personne qui présente trois demandes ou plus en cinq ans. De même, les prestations d'aide à l'adaptation tiendraient compte des différences régionales dans la main-d'oeuvre.

En ce qui concerne les prestations d'aide à l'adaptation, on s'est notamment demandé pendant combien de temps un prestataire devrait bénéficier de ces prestations, si ces prestations devraient être fondées sur le revenu et si elles devraient dépendre de la volonté des gens de participer à des programmes de développement de l'emploi. Lorsque nous examinerons les réponses à ces questions, il sera important de reconnaître l'importance du régime d'assurance-chômage pour notre économie et dans bon nombre de régions de notre pays.

Il sera important d'adopter une approche juste qui fera que les gens pourront réagir et s'adapter. Une première approche consisterait à adopter un nouveau régime d'assurance-emploi. Une seconde, à réformer le régime d'assurance-chômage et à ne pas faire de différence entre les prestataires occasionnels et les prestataires fréquents.

On pourrait augmenter le nombre de semaines nécessaires pour être admissible à l'assurance-chômage ou réduire le montant des prestations versées. Cette approche libérerait d'importantes ressources que l'on pourrait réinvestir dans des programmes d'emploi, mais cela ne permettrait pas d'identifier les prestataires qui ont le plus besoin d'aide pour conserver un emploi. Les personnes qui ont le plus besoin d'un soutien du revenu ne recevront pas une aide adéquate. Néanmoins, cette approche pourrait être prise de concert avec la première pour en arriver à une stratégie de réforme juste et équilibrée.

• (1540)

De même, la réforme de l'assurance-chômage doit répondre aux besoins des travailleurs qui occupent des emplois non conventionnels: les personnes qui occupent des emplois à temps partiel, celles qui travaillent à leur propre compte ou celles qui occupent des emplois multiples. L'an dernier, plus de 60 p. 100 des nouveaux emplois étaient des emplois à temps partiel. Bon nombre de ces travailleurs ne sont pas protégés adéquatement par l'assurance-chômage, et certains n'ont aucune protection.

Nous devons aussi déterminer la meilleure façon de financer le nouveau programme d'assurance-chômage. La façon dont les taux des cotisations d'assurance-chômage sont fixés inquiète les employeurs et les travailleurs. Des cotisations plus élevées tuent littéralement les emplois. Il faut songer à la façon dont le fardeau des cotisations est partagé.

Les solutions qui s'offrent pour améliorer le financement comprennent notamment l'accumulation d'un excédent dans le compte de l'assurance durant les périodes de forte croissance économique, en exigeant des employeurs de payer des cotisations sur l'ensemble de leur masse salariale, en élargissant les revenus assujettis à des cotisations, en augmentant les taux de cotisation pour ceux qui utilisent le programme le plus souvent et

en réduisant les cotisations des employeurs qui favorisent la formation.

L'argent épargné, grâce à un programme d'assurance-chômage revitalisé, pourrait servir à réduire les cotisations ou à rendre les services de développement de l'emploi plus efficaces. Les deux doivent aller de pair.

Ces services aident les chômeurs chroniques en les orientant et en leur offrant de la formation, de l'information sur le marché du travail, ainsi qu'une expérience de travail. Lorsque les gens cessent d'être assistés sociaux et deviennent des travailleurs, les services au développement de l'emploi sont alors un bon investissement. Malheureusement, ils ne parviennent pas à ce résultat assez souvent.

Ces services doivent être souples, ainsi que répondre aux besoins individuels et aux possibilités qui s'offrent dans les diverses collectivités. Il faut offrir aux prestataires de l'assurance-chômage des services personnalisés d'orientation professionnelle pour qu'ils soient en mesure d'obtenir l'aide dont ils ont besoin. Des renseignements pertinents et à jour sur les débouchés aideront les gens à prendre des décisions plus éclairées dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'éducation.

Il s'agit d'offrir aux millions d'adultes une formation supplémentaire pour apprendre à lire, à écrire et à compter, des compétences de base essentielles pour pratiquement tous les emplois. Le gouvernement fédéral envoie des prestataires suivre des cours dans des établissements d'enseignement, mais, je le répète, la formation doit répondre aux besoins de chacun. La formation sur le tas offerte par les employeurs est souvent l'approche la plus efficace. Pour encourager cela, nous pourrions offrir aux employeurs des crédits d'impôt, ainsi que des sommes destinées à financer la formation et des congés d'études payés.

On envisage également de compléter la rémunération des travailleurs au chômage confrontés à des barrières précises. Je veux parler notamment des personnes handicapées ou des travailleurs au chômage depuis longtemps qui ont besoin d'une aide supplémentaire pour pouvoir réintégrer le marché du travail.

La clé du succès des services de développement de l'emploi réside dans une bonne gestion. Il faudrait évaluer les succès en fonction des résultats, et non pas de l'application, par des fonctionnaires, des règles qui régissent les programmes. Nous devrions envisager de fixer de grands objectifs, puis d'inviter les collectivités à déterminer quels programmes permettront le mieux d'atteindre ces objectifs.

Encore une fois, des services efficaces de développement de l'emploi nécessiteront de bons partenariats. Nous avons invité les provinces et les territoires à planifier de nombreux services de ce genre et à gérer l'achat de cours de formation en établissement. Les provinces pourraient gérer des bureaux à guichet unique afin de réunir en un seul endroit les programmes fédéraux-provinciaux, ce qui faciliterait leur accès à la fois pour les prestataires d'assurance-chômage et pour les assistés sociaux, qui eux aussi devraient avoir accès aux services de développement de l'emploi.

Nous devons faire davantage d'efforts pour aider les personnes ayant une invalidité à surmonter les obstacles et à s'intégrer pleinement à la société canadienne. Des partenariats constructifs pourraient mener à des lieux de travail plus accessibles, à des conditions de travail souples, à une formation appropriée et à de meilleures pratiques de gestion à l'endroit des personnes handicapées.